

CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU MERCREDI 06 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 06 novembre 2024 à 18h00, Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, pour une réunion extraordinaire en séance publique, sous la présidence de M. Jean-François RENARD, Maire.

Présents : Monsieur RENARD Jean-François Maire, Madame BINAY Catherine 1^{ère} Adjointe, Madame LEVEL Sophie 2^{ème} Adjointe, Monsieur DUDOUIT Dominique 3^{ème} Adjoint, Monsieur GAUDENS Mickaël, Madame VANDEPUTTE Elisabeth, Madame DESFONTAINES Florence, Monsieur BRETON Romain, Monsieur Alexandre ROGER de VILLERS, Monsieur VANDEPUTTE Pierre, Monsieur PÉPIN Stéphane ; Monsieur HARANGER Benoit.

Formant la majorité des membres en exercice

Pouvoirs : Monsieur HAMANN Laurent donnant pouvoir à Monsieur BRETON Romain ; Monsieur LANDRE Jacques donnant pouvoir à Madame BINAY Catherine

Secrétaire de séance :

Monsieur Mickaël GAUDENS est désigné conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance :

Date de convocation, de son affichage qui en a été faite au registre des délibérations le : 30 octobre 2024

Date d'affichage par extrait du procès-verbal de la séance le : 07 novembre 2024

En préambule, Monsieur le Maire annonce avoir convoqué le Conseil Municipal en session extraordinaire afin de procéder à l'élection des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de Villers-en Arthies, Chaussy et Chérence (SIEV). Cette convocation fait suite à la démission du président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Villers-en Arthies, Chaussy et Chérence (SIEV), ce qui nécessite la désignation rapide des nouveaux délégués pour assurer le bon fonctionnement du SIEV dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité la tenue de la séance.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Mickaël GAUDENS

Monsieur le Maire souligne que s'agissant d'une séance extraordinaire aucun autre sujet y sera traité.

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

1-Approbation du PV du 19 septembre 2024

2- Election des délégués au Syndicat Intercommunal des eaux de Villers-en-Arthies, Chaussy ET Chérence (SIEV)

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 septembre 2024.

Après en avoir délibéré,

L'unanimité,

Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 septembre 2024.

2. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE VILLERS-EN-ARTHIES, CHAUSSY ET CHÉRENCE (SIEV)

Délibération 2024-23

OBJET : Election des délégués au Syndicat Intercommunal des eaux de Villers en Arthies, Chaussy et Chérence (SIEV)

Vu la délibération 2024-03 du 07 mars 2024 portant sur la désignation des délégués au SIEV – Syndicat Intercommunal des Eaux de Villers en Arthies, Chaussy et Chérence,

VU la démission de Monsieur Laurent HAMANN de son poste de Président et de délégué du SIEV,

Vu l'article L5212 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de Villers-en-Arthies, Chaussy et Chérence,

Monsieur le Maire invite le conseil à procéder à l'élection, au scrutin secret et à la majorité absolue, un délégué titulaire de la commune auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux de Villers-en-Arthies, Chaussy et Chérence.

Il fait un appel à candidature. Monsieur GAUDENS Mickaël se présentent pour être délégué titulaire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

✚ Election du 1^{er} délégué titulaire :

Le dépouillement du vote pour le délégué titulaire a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		13
A DEDUIRE Bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	-	0
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	=	
Majorité Absolue		13

a obtenu :

Monsieur Mickaël GAUDENS : 13 voix.

2^{ème} délégué titulaire :

Monsieur Romain BRETON, actuellement en poste, est reconduit dans sa fonction de délégué, conformément à la nécessité de maintenir deux délégués en fonction.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres de leur attention et lève la séance à 19h50

Le Maire,
Jean-Francois RENARD

Le secrétaire de Séance
Mickaël GAUDENS

Signatures Approbation PV:

M. Jean François RENARD	
Mme Catherine BINAY	
Mme Sophie LEVEL	
M. Dominique DUDOUIT	
Mme Florence DESFONTAINES	
M. Jacques LANDRE	Absent donnant pouvoir à Mme Catherine BINAY
M. Benoît HARANGER	
M. Stéphane PEPIN	
M. Romain BRETON	
M. Laurent HAMANN	Absent donnant pouvoir à M Romain BRETON
M. Alexandre DE VILLERS	
M. Pierre VANDEPUTTE	
Mme Elisabeth VANDEPUTTE	
M. Mickaël GAUDENS	